

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-857

présenté par

Mme Colboc, Mme Atger, Mme Brugnera, Mme Granjus, M. Fiévet, Mme Racon-Bouzon,
M. Sorre, Mme Provendier, Mme Mauborgne, M. Michels, M. Claireaux, M. Colas-Roy,
M. Vignal et M. Testé

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	2 500 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	2 500 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 2,5 millions d'euros le budget consacré à la vie étudiante afin de permettre le recrutement d'agents dans les services sociaux au sein des Crous. Il traduit l'une des conclusions de la mission flash sur le financement des Crous menée au cours du mois de juillet 2020 par Madame Colboc et Madame Ressiguié.

La crise a montré le rôle essentiel des services sociaux des Crous dans l'accompagnement des étudiants les plus vulnérables. Elle a également révélé le manque d'assistantes sociales dans les Crous. Aujourd'hui, on compte un accompagnant pour 12 000 étudiants en France, contre un pour 5 000 en Allemagne.

Dans un contexte d'accroissement de la précarité étudiante, un accompagnement humain, et incarné, apparaît pourtant plus que jamais nécessaire. Pour renforcer l'accompagnement social des étudiants et améliorer le taux de recours aux aides spécifiques des Crous, il est nécessaire de renforcer la présence des services sociaux.

Cet amendement propose de relever le plafond d'emplois attribué aux Crous afin de leur permettre de recruter davantage. Concernant les assistantes sociales, un objectif d'un accompagnant pour 7 000 étudiants, contre 12 000 aujourd'hui, apparaît comme un objectif raisonnable. Cette mesure

représente un coût de 7,5 millions d'euros. Cet effort de financement pourrait être étalé sur 3 ans, à raison d'une hausse des crédits de 2,5 millions d'euros par an.

Cet amendement propose d'ajouter 2,5 millions d'euros au programme 231 "Vie étudiante" à l'action 4 "Pilotage et animation du programme" et de diminuer de 2,5 millions d'euros le programme 193 "Recherche spatiale" à l'action 4 " Maitrise de l'accès à l'espace".